



Aucune réponse de mon assurance habitation, même après LRAR

Par alice4448

Bonjour ;

J'ai hérité d'une maison qui appartenait à ma mère, j'ai fait réassuré cette maison après son décès, pendant la succession.

C'est obligatoire donc je n'ai pas vraiment eu le choix.

Durant cette période où la maison était couverte par cette assurance, il y a eu un dégâts des eaux dû à un mauvais état de la terrasse.

J'ai fait refaire la terrasse à mes frais et l'ai fait constaté par l'expert qui a remplis son devis et l'a soumis à l'assurance, qui l'ont reçu le 2 février.

le 7 avril j'ai écrit une LRAR pour demande d'informations sur le suivis du dossier, car leur téléphone est strictement injoignable, et leur boîte mail ne répond jamais.

Je suis sans revenus, j'ai absolument besoin de vendre cette maison dans les plus bref délais car je ne peut pas supporté les coûts engendré par cette dernière, et les lenteurs de réponse de l'assurance me font engagés des frais supplémentaires (1000euros de chauffages, 100e de télésurveillance, le jardin, la taxe foncière et j'en passe, tout payé par mon conjoint qui en a marre et je le comprend)

Sans parler du marché immobilier qui chute lui également.

Comment faire pour obtenir une réponse et savoir ce qu'il en est ?

Pensez-vous qu'ils vont couvrir les dégâts?

Je suppose qu'il n'y a pas d'espoir de les voir me remboursé les 15000e lié aux factures de la terrasse et charpente ? sans compté la nouvelle chaudière à 4000euros ...

franchement je pense que dans quelques temps je vais me retrouvé dans une situation vraiment extrêmement précaire, sachant que si mon conjoint venait à me quitter, je perdrais littéralement tout, et ça me plonge dans des angoisses terribles, c'est invivable, j'ai vraiment besoin d'une réponse et rapidement

est-ce que vous auriez le début d'une réponse pour m'aider s'il vous plaît?

merci

Par Henriri

Hello !

Si vous êtes aux abois ce débat des eaux ne vous empêche pas de vendre la maison aussi vite que vous pourrez, mais peut évidemment en moduler un peu le prix... Par contre il est impératifs de faire procéder aux différents diagnostics (DPE, etc...) nécessaires pour la vente d'une habitation.

Du côté assurance, avez-vous bien respecté la procédure de déclaration du sinistre à votre assurance dès sa découverte ? Vous semblez avoir fait déclenché et payé la réparation avant même qu'un expert (de l'assurance ?) n'établisse un devis (?). Mais rien n'empêche l'assurance de vous répondre dans tous les cas.

A+

Par janus2

C'est obligatoire donc je n'ai pas vraiment eu le choix.

Bonjour,
Pourquoi obligatoire ? Il n'est pas obligatoire d'assurer un logement, sauf en copropriété et seulement pour la responsabilité civile.

Par chaber

bonjour
Pensez-vous qu'ils vont couvrir les dégâts?
Il faudrait en savoir sur le sinistre: sa nature, les dommages subis, Que dit le rapport d'expert?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous la certitude que votre contrat couvre ce sinistre ?
Vous pouvez toujours vendre sans attendre et subroger l'acquéreur de vos droits d'assuré, il sera indemnisé ou pas... selon contrat.